

Décision

Générale

colonial

Décision n° 441 09/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

Le garde-cercle Mohamed Hassan, Mle 348, est engagé à la Compagnie de gardes-cercle de Djibouti, 2e classe, 2e échelon, au lieu de 2e classe, 1er échelon. Ce garde-cercle percevra le rappel de solde pour compter du 11 août 1952, date de son engagement.